



CONTRAT DE LOCATION D'HÉBERGEMENT DU GÎTE RURAL:

Mas ca la Coixa, tourisme rural

DESCRIPTION DU GÎTE: Tourisme Rural **TYPE D'HÉBERGEMENT** masoveria
Numéro du Registre d'entreprise et d'activités touristiques: PG-000000

NOM ET PRÉNOM DU PROPRIÉTAIRE Francesc subiras Junca
NIF 40601832R
ADRESSE Mas ca la Coixa, 17853, Tortellà. Girona Espagne.

TÉL./e-mail 630027184 comercial@rurals.com

CONDITIONS PARTICULIÈRES

PÉRIODE D'HÉBERGEMENT	DATE D'ARRIVÉE:	HEURE:
	DATE DE DÉPART:	HEURE:
NOMBRE DE PERSONNES		
PRIX DE LA LOCATION	PRIX TOTAL DE L'HÉBERGEMENT:	
	ACOMPTE (RESERVATION):	
ANIMAUX		
ÉNERGI		

NOM ET PRÉNOM DU LOCATAIRE	
ADRESSE	
Tél./e-mail	
NIF	

Les deux parties reconnaissent mutuellement la capacité légale nécessaire à l'octroi de ce contrat de location touristique Résidence- Gîte rural afin de l'appliquer en vertu de ce qui suit,

CONDITIONS GÉNÉRALES

I.- OBJET: L'objet de ce contrat est l'emploi temporaire et de loisirs de l'hébergement touristique **masoveria**, appelé en accord avec la durée du séjour, le nombre de places disponibles, le prix et les conditions établies dans le document ici présent. L'occupation temporaire de l'hébergement touristique donne droit à l'utilisation de toutes ses dépendances et accessoires, à l'utilisation de tous les articles de maison

spécifiquement destinés à l'usage par les locataires, et à l'utilisation de la piscine, ainsi que de tous les espaces et installations complémentaires de l'hébergement.

Le locataire de l'hébergement s'engage à rendre dans le même état ce qui lui est fourni, aussi bien la location que les meubles et articles de maison, étant de sa responsabilité le remplacement et la réparation des pertes, dégâts ou détériorations qui lui pourrait être imputables. Le locataire est également responsable de ses objets ou effets personnels pendant la durée du séjour.

II.- DURÉE D'HÉBERGEMENT: En cas d'imprévus qui ne permettent pas aux parties de se conformer aux jours et/ou heures d'arrivée et de départ, celles-ci sont tenues de notifier à l'autre au plus tôt possible les possibles changements, sans préjudice de respecter les conditions de la durée du séjour et les tarifs initialement convenus.

III.- OCCUPATION: Si le propriétaire constate que le nombre de locataires dépasse la capacité du logement il se réserve le droit de réclamer un supplément de prix ou de refuser au client l'accès aux lieux loués. Cela pouvant donner lieu à une résiliation de contrat.

IV.- TARIFS:

a) Le prix total de l'hébergement est de #.....# € que le locataire s'engage à régler de la forme suivante:

b) La somme de #0# euros sera effectuée par le biais d'un virement bancaire au ou Paypal au nom de la réservation de l'hébergement.

c) Le reste de l'hébergement de #.....#.euros sera effectuée lors de la remise des clefs. Si ce n'est pas possible de payer en espèces à remettre les clés, le paiement sera effectué dans les 72heures.

VI.- EFFICACITÉ: Pour l'efficacité de ce contrat, le locataire devra retourner une copie de celui-ci, dûment complétée et signée au propriétaire de l'hébergement au moment de la réservation.

VII- ANNULATION: Dans le cas d'annulation de la réservation, le locataire est prié d'avertir le propriétaire à travers une notification fiable. En cas d'annulation de la réservation dans les trente jours avant la mise à disposition de l'hébergement le dépôt sera retenu et acquis par le propriétaire de l'établissement touristique.

VIII.- DÉLÉGATION DE CONTRAT: Le locataire peut céder son contrat a un cessionnaire tiers qui remplit les mêmes conditions pour faire effectif le séjour réservé. Le locataire devra en avvertir le propriétaire de l'établissement de manière fiable, au moins 15 jours avant la date d'entrée en vigueur de la location.. Le propriétaire peut refuser cette délégation.

IX.- ANIMAUX: Ce contrat précise si les animaux de compagnie sont acceptés ou non. A défaut de se conformer à cette clause, le propriétaire de l'établissement peut interdire l'entrée aux animaux.

X.- PISCINE: La piscine est partagée avec d'autres clients (17 personnes). La piscine n'a pas de maître nageur et gardien. Cette ouverture, n'a pas de porte. L'accès à la piscine est interdit aux moins de 14 ans à moins d'être accompagnés par un adulte responsable. Le locataire utilisera la piscine selon les instructions du règlement intérieur qui figurent au sein même de l'installation. Il est interdit d'inviter l'utilisation de la piscine à des amis ou des parents ne sont pas logés.

XI.- RÉSILIATION: Les locataires laisseront la maison libre selon l'heure convenue. Ce contrat sera automatiquement résilié à la date de départ convenue. L'interruption de séjour/départ anticipé ne donne lieu à aucun remboursement. En aucun cas ce contrat ne peut être prolongé.

XII.- NORMES APPLICABLES: Le présent contrat est soumis à l'entière convention des parties et aux dispositions prévues dans le code civil, nonobstant le respect obligatoire des dispositions dans le décret d'hébergements touristiques 183/2010 du 23 Novembre, chapitre IV relatif aux établissements de tourisme rural, également en ce qui concerne le régime des prix, les réservations et les services supplémentaires

d'hébergement touristique, ainsi que tous les politiques relatives à la discipline de marché et la protection des consommateurs et des utilisateurs.

Les parties se soumettront aux juges et tribunaux de la province de Gérone et à leurs supérieurs hiérarchiques, renonçant des deux cotés à leur propre juridiction si besoin est.

Les deux parties s'engagent à se conformer à tout ce qui précède et signent le document ici présent prenant effet à la date et lieu indiqués ci-dessous

Tortellà 17/07/2014

Signatures: